

Le « plan de transformation » de l'Amérique rurale

Au cours des douze mois écoulés, les pouvoirs publics français ont organisé les Etats Généraux de l'Alimentation, demandé aux filières agricoles de prendre leur avenir en main et d'élaborer des « plans de transformation », et ont établi un cadre de réflexion relevant des principes de l'économie durable dans lequel le pilier sociétal et le pilier environnemental occupent une place très importante.

Pendant ce temps, les Américains sont entrés dans la phase préparatoire de la prochaine loi-cadre agricole (farm bill) et le Président Trump a mis en place, par décret du 25 avril 2017, une « Mission interministérielle sur l'agriculture et sur la prospérité du monde rural » afin d'orienter l'action des pouvoirs publics en faveur du monde rural¹.



Dans sa première section, le décret présidentiel affirme la position stratégique qu'occupe l'agriculture : « Un approvisionnement fiable, sain et abordable en produits alimentaires, en fibres et produits forestiers, est crucial pour la sécurité nationale, la stabilité et la prospérité de l'Amérique ». Il assure le secteur du soutien des pouvoirs publics et assume pleinement les usages non alimentaires de l'agriculture : « Il est de l'intérêt national de promouvoir l'agriculture américaine et de protéger les communautés rurales dans lesquelles [...] beaucoup de nos carburants renouvelables sont cultivés ». Il pose le principe d'une réglementation réduite au strict nécessaire et suggère la vocation exportatrice de l'agriculture américaine : « Il est également dans l'intérêt national de faire en sorte que les contraintes réglementaires ne viennent pas, de manière superfétatoire, accabler la production agricole, nuire aux communautés rurales, limiter la croissance économique, entraver la création d'emplois, ou accroître le prix de l'alimentation pour les Américains et pour nos clients de par le monde ».

Dans sa section 4, le décret expose l'objectif de la Mission interministérielle, qui est de suggérer aux pouvoirs publics des pistes d'action au bénéfice du monde agricole et rural : « Le Groupe de travail identifiera les changements législatifs, réglementaires et politiques à promouvoir dans le secteur agricole, en faveur du développement économique, de la création d'emploi, de l'amélioration des infrastructures, de l'innovation technologique, de la sécurité énergétique et de la qualité de vie ».



Des groupes de travail se sont constitués et le ministre de l'Agriculture, chargé de présider aux travaux, a pris la route en direction de l'Amérique rurale

pour recueillir le sentiment de ses administrés.

Report to the President of the United States from the Task Force on Agriculture and Rural Prosperity
Secretary Sonny Perdue, Chair

Six mois plus tard, le 21 octobre 2017, le ministre a remis sa copie au Président. Le rapport² suggère au gouvernement fédéral une centaine d'actions organisées autour de 5 axes : l'accès à internet, la qualité de vie, la main d'œuvre rurale, l'innovation technologique et le développement économique.

Dans une partie introductive, le rapport évoque la diversité (naturelle, ethnique, économique) de « l'Amérique Rurale » (cette dernière étant définie par défaut, comme l'ensemble des zones non métropolitaines ie non reliées à des villes d'au moins 50 000 habitants par des migrations journalières).

Dans une partie consacrée à la méthode, les auteurs mettent en garde contre le risque de voir les préconisations du rapport rester lettre morte. Pour éviter cela, ils préconisent la création d'entités qui assureront, dans la durée, la mise en œuvre de la feuille de route : une Commission fédérale, réplique de la Mission interministérielle, qui rendra compte au Président à une périodicité au moins annuelle ; un Conseil des parties prenantes composé d'opérateurs privés et de collectivités territoriales qui aura pour objectif d'éclairer la Commission ; un directeur opérationnel chargé de superviser la Commission et le Conseil, de faciliter la coordination interministérielle, d'organiser les travaux et d'élaborer des indicateurs de suivi des actions.



L'appel à l'action n°1, « Relier l'Amérique Rurale à internet », part d'un constat d'inégalité : 39 % de ruraux (contre 4 % d'urbains et 10 % en moyenne nationale) sont dépourvus d'un service

internet à haut débit permettant le transfert de données à une vitesse supérieure à 25 Mbits/s (sachant que le haut débit aux Etats-Unis est défini sur la base d'un seuil de 4 Mbits/s dans le sens descendant et de 1 Mbit/s dans le sens ascendant).

Comblé le « fossé numérique » est essentiel pour élargir les possibilités de travail à domicile (entre 2003 et 2015, la

² <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/rural-prosperity-report.pdf>

¹ Nous relèverons prioritairement dans cette note les éléments intéressants l'agriculture.

part des employés américains travaillant au moins partiellement en télétravail est passée de 19 à 24 %), pour pallier en partie l'insuffisance de l'offre médicale en milieu rural ou encore pour élargir les possibilités d'éducation à distance.

L'accès à internet est également jugé « **particulièrement vital pour le tout premier secteur « Made in America » - l'agriculture – afin d'accroître la productivité agricole et de nourrir le monde** », dont une population américaine attendue à 400 M d'habitants en 2050. Un accès performant à internet doit permettre aux agriculteurs de gérer leurs finances, de répondre aux signaux du marché et de recourir à **l'agriculture de précision pour améliorer leur productivité**.

En référence aux grandes étapes de la modernisation de la société rurale américaine (électrification des campagnes, arrivée du téléphone, lancement des travaux de réseau autoroutier inter-Etats par le Président Eisenhower dans les années 1950), le rapport affirme qu'aujourd'hui, **la clé de la mise à niveau économique est l'internet à grande vitesse**.

Le rapport recommande que le Bureau exécutif du Président prenne en main la stratégie de déploiement de l'internet sur le territoire national. Il préconise la réduction des obstacles réglementaires, le raccourcissement des délais d'instruction des dossiers et l'uniformisation des procédures, tout cela dans l'esprit du décret 13771 visant à « **Alléger la réglementation et en maîtriser les coûts** ». Par ailleurs, il suggère un état des lieux des subventions déjà existantes dans le domaine d'internet et l'identification des programmes en doublon. Enfin, il prône la mise en place de **partenariats public-privé** pour financer de manière aussi efficace et aussi peu coûteuse que possible les investissements nécessaires.



L'appel à l'action n°2, « Améliorer la qualité de vie », est perçu comme la condition permettant d'enrayer la tendance à la baisse de la population rurale, qui est un phénomène nouveau. Au

cours des 40 dernières années, l'attrait de cadres naturels plaisants (lacs, bord de mer, montagnes) a nourri la croissance démographique de certaines régions (Sud-Est, Grands Lacs, Etats des montagnes, Côte Pacifique) où s'est développée une économie de loisirs. Ces régions ont été **durement frappées par la Grande Récession de 2007-09** (la croissance démographique est passée, dans ces régions, de 4,6 % en moyenne sur la période 2002-08 à 1,2 % sur la période 2010-16). D'autres zones rurales connaissent des taux migratoires négatifs, en raison d'une économie franchement dégradée (taux de pauvreté supérieurs à 25 %, taux de chômage élevés, faibles niveaux d'éducation) ou du simple fait de leur enclavement ou du manque d'intérêt touristique.

Les déficits d'emplois locaux, de moyens de transports et d'infrastructures (hôpitaux, écoles, etc.) s'accompagnent de taux de mortalité croissants parmi la population adulte active (l'épidémie d'opioïdes, liée à la prescription massive de médicaments anti-douleurs et qui s'est hissée parmi les principaux sujets d'actualité courant 2016, est citée comme un facteur).

L'importance du **réseau de distribution d'eau** est soulignée : eau potable, activité économique, mais aussi attractivité de ces régions au travers de leur offre de loisirs.

Promouvoir l'accès à l'internet à haut-débit arrive, ici encore, en tête de liste des actions à engager, à des fins d'**éducation** (l'accent est mis sur les matières scientifiques, utiles au secteur agricole notamment).

L'appel à l'action n°3, « Soutenir une main d'œuvre



rurale », repose sur le constat d'un écart important entre le rythme de croissance de l'emploi en zone rurale (60 % depuis 1970) et celui de l'emploi en zone urbaine (120 %), sur la faiblesse des créations d'emplois en zone rurale depuis la Grande Récession et sur une adéquation qualitative difficile entre l'offre et la demande locales d'emploi.

Le rapport recommande de rationaliser les programmes éducatifs. Dans un contexte de cherté croissante des études secondaires pour un salaire d'embauche pas toujours à la hauteur des attentes, il préconise aussi le **développement de l'apprentissage**. Les programmes de réinsertion professionnelle des **vétérans**, dont la contribution à l'agriculture est chaque année soulignée lors de la conférence annuelle du ministère américain de l'Agriculture, sont également évoqués.

L'emploi agricole (comprenant à la fois les exploitants et la main d'œuvre employée) représente 6 % de la totalité de l'emploi non urbain (chiffres 2015). L'activité agricole, est également **génératrice d'emplois en aval**, essentiellement via l'**exportation** : en 2015, 1 \$ d'exportations agricoles a généré 1,27 \$ dans les activités aval ; chaque milliard de \$ d'exportations agricoles a soutenu 8 000 emplois sur le territoire américain, soit, au total 1,067 million d'emplois civils à plein temps dont 751 000 non agricoles.

Le rapport aborde un sujet crucial pour certaines filières agricoles : celui de **l'emploi d'une main d'œuvre étrangère**. L'amont agricole, qui emploie 1,2 million de salariés chaque année, peine à recruter à hauteur de ses besoins. Cette pénurie, non seulement conduit certains exploitants à recourir aux services d'une main-d'œuvre illégale, mais est présentée comme un facteur de décroissance (en incitant à la réduction d'activité) et, à terme, de menace sur l'emploi rural (via le report sur des cultures plus facilement mécanisables). Le rapport critique l'inefficacité et la lourdeur administrative du programme H-2A de délivrance de visas aux travailleurs agricoles temporaires, mais reste très vague sur les solutions, se contentant d'indiquer que la présidence américaine travaille à la réforme du programme.



L'appel à l'action n°4, « Exploiter l'innovation technologique », découle de la croissance de la demande alimentaire dans le monde. Les quelques lignes introductives à cette action exposent que

« **Pour nourrir un monde qui a faim, il nous faudra exploiter l'innovation afin d'accroître la production américaine. Outre l'augmentation des rendements,**

l'innovation technologique est en mesure d'améliorer la qualité des cultures, la valeur nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments ».

Les Etats-Unis, affirme le rapport, sont en capacité de « mobiliser les technologies agricoles et les pratiques innovantes **afin de profiter d'une opportunité économique et de satisfaire un impératif humanitaire** ». La hausse de la productivité nécessaire pour répondre à la demande d'ici 2050 « ne devra pas reposer sur des surfaces cultivées plus importantes, plus d'eau ou plus d'énergie. **Les Etats-Unis contribuent à la sécurité alimentaire mondiale pas seulement comme grenier à grain, mais aussi à travers les avancées de la science dans les domaines alimentaire, agricole et nutritionnel, et leur propagation de par le monde** ».

Au moment de souligner les atouts de l'agriculture de précision, **c'est l'aspect économique qui prime** : « La modulation intra-parcellaire des intrants permet aux agriculteurs d'accroître les rendements, tout en réduisant la consommation d'eau et en minimisant les besoins en engrais et en produits phytosanitaires chimiques ». **Les « bénéfiques environnementaux » associés à l'agriculture de précision n'apparaissent qu'à cet endroit du rapport, incidemment.** C'est la notion de « rentabilité accrue » pour l'agriculteur qui fait l'objet d'un développement et d'un chiffrage : « l'utilisation de technologies agricoles de précision peut induire une hausse de 3 à 18 % des rendements, via la fertilisation, le semis, le traitement et l'irrigation ». Des études de cas menées par AgPixel, société spécialisée dans l'imagerie, évaluent à 28 \$/acre [équivalent, actuellement, à près de 60 €/ha] le potentiel d'économie en intrants (azote, herbicides, eau, etc).

Le rapport souligne le potentiel économique de ce secteur, dont témoigne le développement des partenariats public-privé pour le financement de projets agricoles et agroalimentaires innovants (technologies de l'information, biotechnologies, commerce alimentaire en ligne).

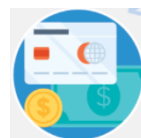
Un hommage est rendu au **réseau d'instituts de recherche, étatiques ou fédéraux**, pour leur rôle en matière de formation aux disciplines scientifiques et pour leurs **collaborations avec le secteur privé** qui permettent la diffusion d'outils innovants. Le rôle de ces institutions dans **l'émergence d'entreprises performantes au niveau mondial** est souligné.

La réglementation est évoquée comme un frein à la mise en œuvre de l'agriculture de précision (l'aviation civile restreignant le passage des drones à basse altitude) et des biotechnologies (coordination insuffisante du ministère de l'agriculture, de l'agence pour la protection de l'environnement et de l'agence pour la sécurité des aliments et des médicaments). Les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs efforts pour **que la prise en considération du « meilleur état de la science à ce jour » continue à fonder les décisions en matière d'OGM** et doivent œuvrer à la réduction des délais de mise sur le marché des nouveaux produits.

Le rapport réaffirme une **position de principe facilitatrice** : « Les Etats-Unis ont besoin de la recherche-développement, ainsi que d'un système réglementaire **qui promeut plutôt qu'il ne décourage l'innovation et la découverte** ».

Reconnaissant la nécessité de protéger la confidentialité des données, les auteurs considèrent que « **Le gouvernement américain a besoin d'un plan et d'une vision plus affirmée sur la manière dont le big data peut être mis à profit pour révolutionner le secteur agricole** ».

Sont recommandées la mise en place d'une stratégie de communication, par les ministères de l'agriculture et des affaires étrangères, visant à **accroître l'acceptabilité des OGM** et à leur ouvrir des marchés à l'étranger, ainsi qu'une **stratégie, de la part du Représentant au commerce**, ayant pour objectif d'« **éliminer les barrières commerciales injustifiées** » qui entravent le commerce des produits américains.



L'appel à l'action n°5, « Développer l'économie rurale », termine le rapport sur des considérations strictement économiques et sur un ensemble d'outils à actionner.

Le chapeau introductif à l'action 5 **n'y va pas à demi-mots** : « **Réduire les contraintes réglementaires et attirer les capitaux privés contribueront à notre mission ultime, qui est de dynamiser l'Amérique Rurale pour nourrir le monde** ».

Partant du constat selon lequel la baisse des emplois dans les secteurs agricole, minier et industriel est la conséquence de l'amélioration de la productivité du travail, et que cette dernière va continuer à augmenter rapidement à l'avenir, la conclusion s'impose aux auteurs du rapport : seule une augmentation substantielle de la demande peut enrayer la baisse de l'emploi rural dans ces secteurs. L'exportation est citée comme « une » stratégie permettant d'atteindre cet objectif, mais c'est finalement la seule qui fasse l'objet d'un développement.

Il est rappelé que **l'Etat américain a mis en place nombre d'outils** (que ce soit au niveau individuel des Etats ou au niveau fédéral), **dédiés au développement des marchés extérieurs pour les produits américains**, à commencer par la connaissance des marchés et la mise en place de réseaux.

Quelques chiffres viennent à nouveau appuyer l'importance de l'exportation pour le secteur agricole américain : 19 % du revenu des agriculteurs (secteurs animal et végétal confondus) en 2015 et 139 Md \$ au total en 2016, qui font des Etats-Unis le 1^{er} exportateur agricole mondial. Une réserve est cependant émise sur les accords commerciaux, en ce qu'ils sont susceptibles d'accroître, aussi, la concurrence à l'importation.

L'aide au financement des projets en milieu rural tient une place importante dans la liste de recommandations. L'accès au financement est plus difficile en milieu rural, où les alternatives aux prêts bancaires traditionnels (capital-risque, crowdsourcing) sont rares. Il est proposé d'explorer les possibilités de financement par actions, de prêts publics, de groupement de projets afin d'atteindre une taille attractive pour les investisseurs privés, d'approche des projets à un niveau régional.

Le rapport suggère la création d'un **portail électronique dédié aux partenariats pour l'investissement en milieu rural**, qui mettrait en relation les détenteurs de projet et

les investisseurs nationaux et internationaux. Ce portail pourrait fonctionner en partenariat avec le portail collaboratif créé en 2016 à l'initiative du ministère du Commerce (« The Opportunity Project »), dédié à la création d'outils numériques exploitant le big data, par exemple pour connecter différentes catégories de la population entre elles ou à des services.

L'**agriculture familiale** reste un mode d'exploitation mis en avant : le transfert intergénérationnel des exploitations familiales doit être encouragé.


Le rapport préconise une « déclinaison régionale » des actions, via un dialogue entre les échelons local, régional, étatique et fédéral ; les acteurs sont invités à **se demander comment les réglementations** existant à chacun des quatre échelons **sont susceptibles de soutenir ou au contraire d'entraver le développement du secteur agricole**.


Cette partie du rapport fait la part belle au thème de la **déréglementation** (qui émaille le reste du rapport). La Mission interministérielle recommande une intervention et une réglementation fédérales minimales en matière **d'exploitation des ressources naturelles**. Le développement de la production énergétique, via **toutes les sources d'énergie disponibles** (gaz naturel, pétrole, charbon, nucléaire et énergies renouvelables) est qualifié d'essentiel à la sécurité nationale et à l'économie de l'Amérique rurale : « *Le gouvernement fédéral doit garantir un cadre réglementaire qui puisse libérer ce potentiel, tout en veillant à la sécurité et à la santé des Américains* ».


La création d'emplois prime : si « *des mesures sont identifiées comme détruisant ou empêchant l'emploi, il nous faut faire en sorte d'amoindrir ou d'annuler leurs effets négatifs* ». Dans cette perspective, le rapport recommande d'appliquer pleinement le décret présidentiel 13807 : celui-ci consacre la politique de « décision fédérale unique » (*One Federal Decision*), qui a pour but d'éviter que les différents services fédéraux concernés par un projet majeur d'infrastructures n'émettent des avis incohérents entre eux, et qui fixe un **délai maximum de deux ans pour l'achèvement** des études d'impact et l'émission des permis administratifs.


Le rapport reconnaît un besoin de **rénovation et de modernisation des infrastructures**, et ce d'autant plus que l'augmentation de la production des secteurs agricole, forestier, industriel et minier, que le rapport appelle de ses vœux afin de « *libérer tout le potentiel de l'économie américaine* », ne fera qu'exacerber les insuffisances actuelles. La « *super-autoroute numérique* » doit permettre à l'Amérique rurale de s'insérer dans le fonctionnement moderne du commerce international, via notamment les transferts de données et, à terme, le déploiement des véhicules autonomes.

Enfin, en matière de commerce international, le rapport prône une politique de **lutte énergique pour l'accès aux marchés** : contre les droits de douane élevés (blé et riz sont cités), contre les réglementations « *non scientifiquement fondées* » visant les OGM, contre « *l'utilisation inappropriée des indications géographiques* » et contre les niveaux croissants de soutien domestique dans les principales économies émergentes.

 A la lecture du rapport de la Mission interministérielle sur l'agriculture et sur la prospérité du monde rural, on ne peut que remarquer, outre la volonté affichée du gouvernement américain de faciliter l'activité économique, les divergences frappantes de traitement politique de la question agricole de part et d'autre de l'Atlantique. La question de l'**environnement** n'est abordée qu'**incidemment**, et les **sujets qui y sont associés témoignent de conceptions fort différentes** de celles qui prévalent en Europe : les **biotechnologies** (le point de vue qui prédomine aux Etats-Unis établit un lien positif entre OGM et environnement), la baisse des **coûts de production** induite par la moindre utilisation d'intrants que permet (en plus de l'augmentation des rendements) l'agriculture de précision, ainsi que la volonté politique de **réduire les contraintes réglementaires** liées à la protection de l'environnement. De manière générale, le rapport réaffirme des positions de principe « *pro-business* » et hostiles à une réglementation considérée comme intrusive ; ce faisant, il reflète une partie de l'agenda du Président Trump. **La question de l'agriculture biologique n'est aucunement abordée** (les termes n'apparaissent pas une seule fois), **pas plus que celle de la segmentation des marchés ni, bien sûr, du changement climatique**. La difficulté d'une partie de l'agriculture américaine à maintenir sa compétitivité sur le marché mondial n'est pas plus évoquée.

 L'idée force du rapport, qui a fait l'objet d'une certaine publicité lors de la conférence de l'USDA en février 2018, est l'internet à haut débit en zone rurale. Pour le reste, beaucoup de recommandations sont très générales et visent à améliorer l'**efficacité des programmes** financés avec l'argent du contribuable : promotion des « **bonnes pratiques** », « **coordination** » et « **rationalisation** » des interventions des différentes strates de services publiques (échelon local, étatique, fédéral) et des sources de financement publiques et privées, « **réduction de la bureaucratie** », « **élimination des doublons** », « **mise en place d'indicateurs de suivi** » de l'utilisation des programmes.

 On a vu, avec les EGAlim, la filière céréalière française confrontée à nombre d'idées reçues sur la question de l'exportation ; la méconnaissance du sujet est telle, que la filière doit aujourd'hui déployer des efforts déraisonnables pour tenter de faire comprendre, aux parties prenantes, la contribution positive de l'exportation céréalière à la balance commerciale française et à la satisfaction des besoins alimentaires de pays structurellement déficitaires, voire non producteurs, en raison de leurs contraintes naturelles et climatiques. Pendant ce temps, les autorités américaines défendent farouchement la **présence de leur agriculture sur le marché mondial** ; elles **ne s'en excusent pas**. Elles **assument même une attitude ouvertement expansionniste** et clament, de manière totalement **décomplexée**, la capacité de l'Amérique à « *nourrir le monde* ».

 Au total, sur quelques points cruciaux pour l'agriculture, force est de constater que **le fossé entre les politiques agricoles de part et d'autre de l'Atlantique est aujourd'hui un véritable gouffre**.

Rapport USDA du 10 août 2018

En **blé**, la campagne 2018/19 voit s'interrompre la hausse continue de la production mondiale et des stocks constatée lors des cinq campagnes précédentes ; la Russie revient à des rendements habituels et la sécheresse impacte négativement la production du nord UE. En **maïs**, alors que la production est prévue en augmentation (les perspectives s'améliorent encore en août), la baisse du stock, à nouveau au cours de cette campagne, met en évidence la vigueur de la demande. Avec une campagne annoncée à nouveau déficitaire, le bilan **orge** affiche un ratio stock/utilisations proche de ses plus bas historiques. Le bilan **soja** offre un tout autre profil : excédent, disponibilités totales record, ratio stock/utilisations record ; c'est là un changement de perspective, intervenu au cours des deux mois écoulés, reflet d'une hausse des utilisations moins importante que prévu (sur fond de guerre tarifaire entre les Etats-Unis et la Chine) et du relèvement des perspectives de production.

Bilans prévisionnels mondiaux :

Bilans 2018/19

1 000 t	Blé	Orge	Maïs	Soja
Stk ini.	273 071	19 047	193 330	95 610
Prod.	729 628	144 371	1 061 054	367 104
Cons. anim.	138 451	101 009	671 401	
Cons. totale	743 740	145 599	1 098 895	353 641
Trituration				308 668
Stk fi.	258 959	17 819	155 489	105 939
Echanges	184 273	28 700	157 030	157 963

Bilans prévisionnels mondiaux :

Evolution des bilans entre 2017/18 et 2018/19

1 000 t	Blé	Orge	Maïs	Soja
Stk ini.	+ 15 884	- 3 986	- 34 498	- 1 055
Prod.	- 28 388	+ 112	+ 27 751	+ 30 401
Cons. anim.	- 6 726	- 2 266	+ 20 715	
Cons. totale	+ 1 608	- 2 646	+ 31 094	+ 16 109
Trituration				+ 14 307
Stk fi.	- 14 112	- 1 228	- 37 841	+ 10 329
Echanges	+ 1 033	+ 419	+ 7 375	+ 4 260

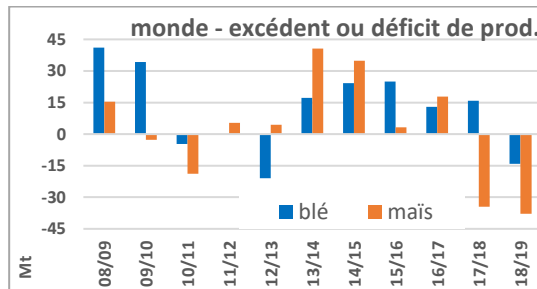
Bilans prévisionnels mondiaux 2018/19 :

Evolution des bilans entre les mises à jour du 12/07 et du 10/08

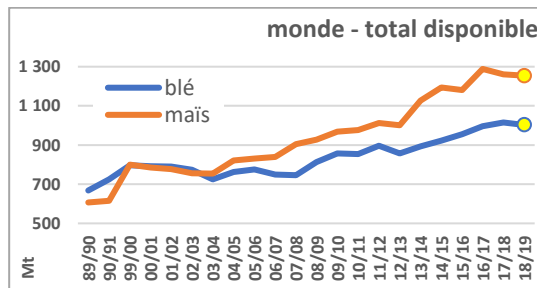
1 000 t	Blé	Orge	Maïs	Soja
Stk ini.	- 427	- 36	+ 1 598	- 412
Prod.	- 6 627	- 256	+ 6 750	+ 7 613
Cons. anim.	- 3 882	- 730	+ 4 740	
Cons. totale	- 5 135	- 325	+ 4 815	- 646
Trituration				- 642
Stk fi.	- 1 919	+ 33	+ 3 533	+ 7 673
Echanges	- 1 445	+ 230	+ 1 850	+ 644

Notes méthodologiques (périodes de référence et ajustements)

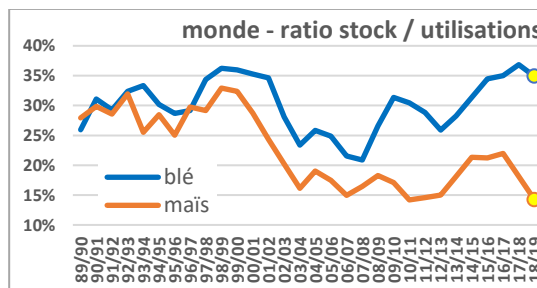
■ postes O/D des bilans céréales : somme des chiffres en campagnes de commercialisation locales ; consommation totale ajustée de l'écart statistique entre exportations et importations ■ échanges : sur juil/juin pour le blé (farine et pâtes incluses, valeur grain), oct/sept pour les céréales secondaires (hors produits) ■ postes O/D du bilan soja : somme des chiffres en camp. de commercialisation locales, sauf Brésil et Argentine ajustés sur oct/sept ; cons. totale non ajustée de l'écart statistique entre exp. et imp. ■ échanges : ici, "exportations".



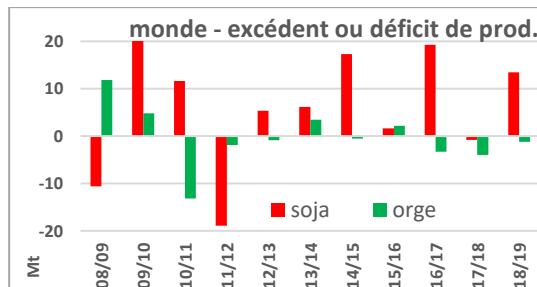
Production moins consommation



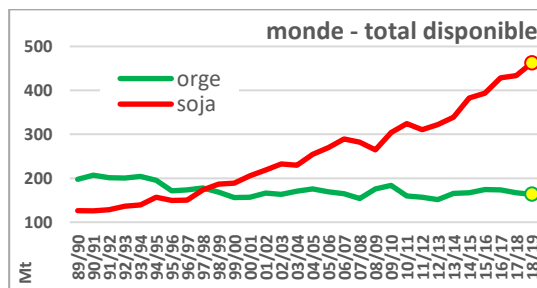
Stock initial + production



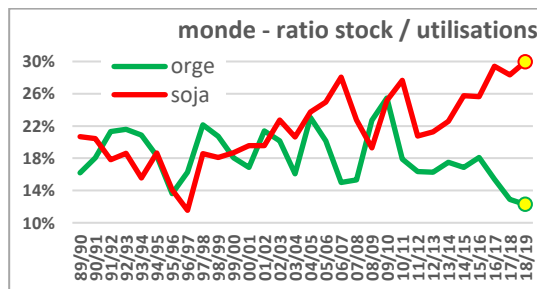
Stock final rapporté à la consommation totale



Production moins consommation



Stock initial + production



Stock final rapporté à la consommation totale

Marché mondial du blé*

(sélection) 1 000 t	prod. (camp. loc.)		exportations (juil/juin)		
	2018/19	var. prp 2017/18	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
Rus.	68 000	- 16 992	35 000	- 7 000	+ 1 000
USA	51 078	+ 3 707	29 000	+ 5 933	+ 2 000
Can.	32 500	+ 2 500	24 500	+ 2 511	0
UE	137 500	- 14 181	23 000	- 500	- 4 500
Ukr.	25 500	- 1 481	16 500	- 1 000	0
Austr.	22 000	+ 700	16 000	+ 417	- 500
Arg.	19 500	+ 1 500	13 500	- 75	0
Kaz.	14 500	- 302	8 500	0	0
Turq.	19 000	- 2 000	6 000	- 200	0

* Blé tendre et blé dur ; exportations : grains, farines et pâtes (val. gr.).

Marché mondial du blé*

(sélection) 1 000 t	importations (juil/juin)		
	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
Phil, Thaï, Viet.	13 900	- 400	- 100
Egypte	12 500	+ 200	0
Indonésie	11 500	+ 1 000	0
Brésil	7 500	+ 798	0
Algérie	7 200	- 1 000	- 300
Bangladesh	7 000	+ 600	0
Chine	4 500	+ 500	0
Yémen	3 000	+ 0	- 100
Maroc	3 000	- 700	0

* Blé tendre et blé dur ; importations : grains, farines et pâtes (val. gr.).

Marché mondial de l'orge*

(sélection) Mt	prod. (camp. loc.)		exportations (oct/sept)		
	2018/19	var. prp 2017/18	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
Austr.	8 800	- 100	6 500	0	0
UE	59 150	+ 86	6 000	+ 300	- 800
Rus.	17 000	- 3 183	4 800	- 800	0
Ukr.	8 000	- 695	4 500	+ 200	+ 1 000
Arg.	4 000	+ 260	2 800	+ 300	0
Can.	8 800	+ 900	2 100	+ 100	0

* Hors malt.

Marché mondial de l'orge*

(sélection) 1 000 t	importations (oct/sept)		
	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
Chine	9 500	+ 1 300	0
Arabie Saoud.	8 000	+ 300	0
Iran	3 000	+ 0	0
Jordanie	600	- 100	0
Algérie	500	+ 0	- 50
Maroc	300	- 200	0

* Hors malt.

Marché mondial du maïs

(sélection) Mt	prod. (camp. loc.)*		exportations (oct/sept)		
	2018/19	var. prp 2017/18	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
USA	370 514	- 446	59 000	- 3 000	+ 2 500
Brés.	94 500	+ 11 500	27 000	+ 2 500	- 2 000
Arg.	41 000	+ 8 000	27 000	+ 3 000	0
Ukr.	31 000	+ 6 885	24 500	+ 6 000	+ 500
Rus.	12 000	- 1 229	4 000	- 1 300	+ 500
UE	59 800	- 2 477	1 500	- 500	0
Can.	14 800	+ 700	1 550	- 200	0

* Cas partic. Brés. et Arg. : 2018/19 = mars 2019 à fév 2020.

Marché mondial du maïs

(sélection) 1 000 t	importations (oct/sept)		
	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
UE	18 000	+ 1 000	+ 2 000
Egypte	9 700	+ 300	0
Vietnam	9 500	+ 300	- 500
Iran	8 500	+ 500	0
Arabie Saoud.	5 200	+ 1 200	0
Chine	5 000	+ 1 000	0
Algérie	4 800	+ 400	0
Maroc	2 600	+ 100	0

Marché mondial du soja (gr.)*

(sélection) Mt	prod.		exportations		
	2018/19	var. prp 2017/18	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
Brés.	120 500	+ 1 000	75 000	- 500	0
USA	124 808	+ 5 290	56 064	- 1 361	+ 544
Arg.	57 000	+ 20 000	8 000	+ 4 900	0
Parag.	9 800	- 200	5 900	- 350	0
Can.	7 300	- 700	5 500	0	0

* Sur oct/sept sauf USA sept/août , Can. août/juil, Parag. janv/déc.

Marché mondial du soja (gr.)*

(sélection) 1 000 t	importations		
	2018/19	var. prp 2017/18	var. prp juin
Chine	95 000	- 1 000	0
UE	15 800	+ 1 700	+ 500
Egypte	3 150	+ 100	0
Indonésie	2 900	+ 200	0
Iran	2 450	+ 150	0

* Sur oct/sept pour les pays sélectionnés ici.